







DÉPENSES DE SANTÉ 2018 : EN BRETAGNE, PLUS DE 10 MILLIARDS D'EUROS MOBILISÉS POUR LA SANTÉ



Mardi 29 octobre 2019

L'ARS Bretagne et les caisses primaires d'Assurance Maladie de Bretagne publient chaque année le bilan des dépenses de santé engagées collectivement. En 2018, elles atteignent 10 milliards d'euros, soit une hausse de 2,1 % (207,6 millions d'euros supplémentaires), sur un an.

Une population âgée de plus en plus nombreuse en Bretagne

En Bretagne, l'accroissement de la population (+ 0,2 %) se couple avec celui de sa population âgée. La Bretagne représente 5 % de la population française, mais seulement 4,9 % des dépenses de santé nationale, alors que la population âgée, dont les besoins de soins sont en moyenne plus élevés, est plus importante en Bretagne qu'en France : 10,4 % de la population bretonne a plus de 75 ans, contre 9,4 % en France.

Les soins de ville en tête des dépenses

Les soins de ville (professionnels de santé libéraux, officines, centres de santé...) demeurent le premier poste de dépenses, avec 4,3 milliards d'euros. Les produits de santé constituent un tiers de ce poste de dépenses.

61,2 millions d'euros supplémentaires pour les établissements de santé

La moitié de l'augmentation de la dépense à destination des établissements de santé a concerné les activités de médecine, chirurgie et obstétrique. Par ailleurs, les financements à destination des établissements médico-sociaux ont augmenté de 2,1 %. En 2018, cette augmentation de 25,7 millions d'euros concerne à la fois les établissements pour personnes en situation de handicap et pour personnes âgées.

L'accent mis sur la prévention

37,2 millions d'euros ont financé en 2018 la prévention, la promotion de la santé, la veille et sécurité sanitaires, soit une hausse de plus de 9,2 % par rapport à 2017. Cet effort se traduit par des crédits renforcés pour la prévention des risques infectieux et des risques liés aux soins ainsi qu'un meilleur accès à la santé et à l'éducation à la santé.

Le fonds d'intervention régional, au bénéfice de la politique régionale

L'ARS Bretagne a disposé, en 2018, d'une enveloppe de 160,2 millions d'euros pour mettre en œuvre la politique régionale de santé, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2017.

Assurance Maladie: Bénédicte BENETEAU – benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr – tél.: 02 57 87 20 53